

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance publique du

Mardi 5 Octobre 2010
18 h 30

Rapports d'activité

SOMMAIRE

I. ADMINISTRATION GENERALE	5
1. Rapport d'activité 2008 et 2009	
2. Modification du règlement intérieur	
3. Adhésions au SIVU Inforoutes	
II. EAU & ASSAINISSEMENT	6
1. Rapport 2009 sur le prix et le service public de l'eau	
2. Rapport 2009 sur le prix et le service public de l'assainissement	
3. Délégation de signature pour les autorisations de passage de canalisations et les servitudes	
4. Acquisition de terrain pour le réservoir des Nonières	
5. Information sur l'attribution du marché eau et assainissement sur le Quartier de Chantelauve Sud	
III. ACTIVITES ECONOMIQUES	9
1. Information sur l'attribution du marché des fouilles	
2. Demande de subvention relative aux fouilles	
IV. FINANCES	10
1. Décision modificative n° 2 Budget Général	
2. Décision modificative n° 2 Budget Eau	
3. Abattements relatifs à la taxe d'habitation	
4. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables	
5. Autorisation permanente de poursuites	
V. SPORT	12
Information sur l'attribution du marché de la Salle de Sport	
VI. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT	13

Date de la convocation : 27/10/2010

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 44

Étaient présents : M. Richard FREYDIER, M. Emile ARNAUD, M. Raymond BOURDELY, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, Mme Nathalie CHAREYRE, M. Pierre CROS (arrivée à 19h10), Mme Karine ARNAUD, M. Gérard CUMIN, Mme Sophie FONTANEL, M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Lucien VIALLE, M. Henri CROS, M. Jean-Luc BOULON, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, M. Gilbert FONTANEL, M. Raymond FAYARD, M. Dominique BRESSO, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. Ernest HELMSTETTER, M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, M. Marc CHOUTEAU, Mme Karine BROSSE, M. Maurice SANIEL, Mme Annie FAURE, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, Mme Magali FOURET, M. Jean-Pascal PRAMAYON, M. Thierry GILBERT.

Absents excusés représentés : Mme Amandine SALLES représentée par Mme Fabienne ARNAUD.

Absents excusés : M. Jérôme MASSON, M. Patrick BÖHLE, M. Christophe VOLLE.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M. Ernest HELMSTETTER.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques de la CCPC
- Monique SERILLON, service administratif de la CCPC
- Mélanie CAMARA, chargée de mission développement économique

M. le Président remercie les délégués communautaires de leur présence à cette séance du Conseil communautaire et propose de passer à l'ordre du jour.

I - Administration générale

1 – Rapports d'activité 2008 et 2009 :

M. le Président rappelle que les deux rapports étaient joints à la convocation.

M. le Président indique que c'est un document obligatoire pour tout établissement public de coopération intercommunale comprenant une commune d'au moins 3 500 habitants. Le rapport d'activité est adressé chaque année au maire des communes membres, qui doit en faire communication lors d'un conseil municipal.

Ce document relate l'activité générale de la collectivité en précisant les instances politiques, le personnel et les compétences et actions entreprises au cours de l'année.

Il sera transmis prochainement à toutes les mairies pour être mis à la disposition de la population.

M. le Dr CHABAL demande aux délégués s'ils ont des questions ou commentaires sur ces deux rapports.

Aucune prise de parole n'étant demandée, et ce document n'appelant pas la prise de délibération, M. le Président propose de passer au point suivant.

2 – Modification du règlement intérieur :

M. le Président donne la parole à Mme la Directrice de la CCPC pour expliquer cette modification du règlement intérieur.

Mme Carine FAURE indique que plusieurs élus ont fait observer la difficulté de remplacement aux commissions.

Après discussion en comité exécutif, il est proposé au conseil communautaire d'adopter la modification suivante :

" Les membres des commissions consultatives de la Communauté de communes pourront être remplacés, en cas d'empêchement, par le maire ou les adjoints de sa commune d'origine. Les membres empêchés seront chargés de prévenir le maire ou l'adjoint le remplaçant."

"les maires des communes membres de la Communauté de communes recevront, par courrier et pour information, les convocations à toutes les réunions de commissions, ainsi que les compte-rendu de ces réunions."

M. Marc CHOUTEAU, tout en remerciant de cette prise en compte, demande à ce que ce soit élargi à l'ensemble du conseil municipal.

M. le Dr CHABAL lui répond que le suivi des dossiers deviendraient complexes si les membres changent souvent.

M. le Président invite donc le conseil à délibérer sur la proposition faite par le comité exécutif.

Le Conseil communautaire, par 39 voix pour et 1 abstention, décide de modifier l'article 21 du règlement intérieur en y ajoutant les alinéas suivants :

" Les membres des commissions consultatives de la Communauté de communes pourront être remplacés, en cas d'empêchement, par le maire ou les adjoints de sa commune d'origine. Les membres empêchés seront chargés de prévenir le maire ou l'adjoint le remplaçant."

"les maires des communes membres de la Communauté de communes recevront, par courrier et pour information, les convocations à toutes les réunions de commissions, ainsi que les compte-rendu de ces réunions."

3 – Adhésions au SIVU Inforoutes :

M. le Président passe la parole à Mme FAURE pour cette délibération.

Mme la Directrice informe le Conseil du courrier du SIVU des Inforoutes relatif à de nouvelles adhésions. Il est demandé à la CCPC de donner son avis sur l'adhésion des communes de : Chambonas, Chateauneuf sur Isère, La Roche de Glun, Rochessauve, St Cierge la Serre, St Michel de Boulogne.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'adhésion des communes ci-dessus indiquées.

II – Eau potable & assainissement

1. Rapport 2009 sur le prix et le service public de l'eau :

M. le Président donne la parole à M. Raymond FAYARD, Vice-président en charge de ce dossier, pour présenter le rapport 2009.

M. FAYARD informe le conseil sur les véritables changements intervenus en 2009.

Il signale qu'après vérification, la consommation moyenne sur le Pays du Cheylard est de 71,45m³.

Il a donc demandé que le spécimen de facture soit réalisé à partir d'une base de 75 m³, base beaucoup plus juste au lieu de 120 m³ auparavant utilisé.

Il indique que le prix de l'eau a évolué de 0,08 € entre 2008 et 2009 (2,54 € à 2,62 €/m³). Cette hausse correspond à une augmentation de la cotisation de l'Agence de l'Eau de 20 % et à l'indexation du contrat d'affermage.

M. le Vice-président fait état des travaux qui ont été réalisés en 2009 :

- le schéma directeur eau potable
- l'interconnexion du réseau de Ribefaite
- l'extension du réseau sur le quartier des Coteaux de la Gare
- le lancement de la mise en conformité de 10 captages

Les travaux programmés sur 2010 :

- Le renforcement du réseau sur l'Avenue de Chabannes
- L'extension du réseau vers le quartier de Chantelauve Sud

M. le Président demande s'il y a des questions sur ce rapport.

M. Raymond BOURDELY demande des explications quant à la non-conformité de l'eau sur la commune de Le Chambon.

M. le Dr CHABAL signale qu'il est tout à fait normal, après une période pluvieuse, de retrouver des bactéries dans l'eau, d'autant plus que les normes sont de plus en plus draconiennes.

M. le Directeur technique précise que la SAUR intervient par traitement, dès l'information de contamination. L'eau est ensuite consommable 12 heures après traitement.

M. BOURDELY fait observer que cela fait maintenant presque 15 jours que l'interdiction de consommer l'eau est survenue et n'est toujours pas levée.

M. FAYARD et M. ROZE, chacun à leur tour, explique que nous sommes tributaires de la contre-analyse réalisée par la DDASS, contre-analyse qui ne peut pas être réalisée ni par la CCPC, ni par la SAUR. Seule la DDASS peut lever l'interdiction par une contre-analyse effectuée quand bon leur semble.

Jacques CHABAL rappelle aux membres du conseil qu'ils ont voté au Budget 2010 une enveloppe importante pour la mise en conformité des captages.

Raymond FAYARD souligne également qu'en plus de la mise en conformité des captages, il y a le schéma directeur, ce qui est un grand dossier pour la sécurité des usagers. Tout ceci concourt à une amélioration de la qualité de l'eau.

M. Marc CHOUTEAU fait remarquer que des trous ont été réalisés dans une chaussée neuve par le bureau d'études intervenant pour le schéma directeur. Il demande s'il ne serait pas bon d'informer les communes des travaux qui sont réalisés sur leur territoire.

M. FAYARD indique à M. CHOUTEAU que son courrier signalant ce problème a bien été reçu et qu'il est bien dans les missions du bureau d'études de recenser tous les réseaux. Toutefois, il déplore les désagréments causés aux chaussées par le repérage et fait état d'une mauvaise coordination entre le gestionnaire du réseau (responsable de la mise à niveau) et le bureau d'études.

M. le Vice-président propose de mettre à l'ordre du jour d'une commission l'information sur le calendrier des travaux de voirie envisagés au cours de l'année par les communes.

M. le Président profite de ce conseil pour informer les délégués d'un article paru dans la presse locale relatif au rapport de l'ARS sur la qualité de l'eau, notamment dans les Boutières. Il indique que l'article présente une synthèse tronquée du rapport de l'ARS.

Dans ses conclusions et a contrario de ce que l'on pouvait lire dans la presse, ce rapport souligne :

- Un manque d'organisation des réseaux, notamment dans les Boutières. En effet, dans la carte présente dans le rapport, la CCPC apparaît comme le seul EPCI compétent en

matière d'eau et d'assainissement et avec une politique pluriannuelle de gestion des réseaux, en vue de l'amélioration constante de la qualité de l'eau.

- Le lancement d'étude sur la mise en conformité des captages montre une responsabilisation des élus quant à la qualité de l'eau distribuée aux usagers.
- La CCPC est touchée de manière sporadique par des analyses présentant une eau hors normalité.

M. le Président invite les conseillers à aller sur le site internet de l'ARS (www.ars.rhonealpes.sante.fr) afin de trouver une information plus juste.

2. Rapport sur le prix et le service public de l'assainissement :

M. le Vice-président présente le rapport 2009 pour l'assainissement.

Il revient sur les tarifs tout en précisant que l'augmentation décidée au moment du budget n'interviendra que sur les factures de 2010.

Le prix de l'assainissement est passé de 1,49 € en 2008 à 1,52 €/m³ en 2009.

M. FAYARD fait état des travaux réalisés en 2009 :

- l'extension de réseau sur le quartier des Coteaux de la Gare
- l'extension de réseau sur le village de St Cierge
- l'extension de réseau sur le quartier de Ribefaute à Mariac
- la mise en séparatif sur l'Avenue de la Gare
- l'extension de réseau sur le quartier de Chantelauve Bas

Les travaux programmés pour 2010 sont les suivants :

- La fin des travaux sur le quartier de Ribefaute
- La mise en séparatif du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales sur l'Avenue de Chabannes
- L'extension du réseau sur le quartier de Chantelauve Sud

3. Délégation de signature pour les autorisations de passage et servitudes :

M. FAYARD indique que pour une bonne administration de la communauté de communes, et pour une meilleure réactivité quant aux travaux envisagés, il conviendrait de donner délégation aux président et vice-présidents pour signer les autorisations de passage de canalisations et les servitudes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de déléguer la compétence de signature des autorisations de passage et établissement des servitudes aux Président et vice-présidents ainsi que la négociation des indemnités y afférant.

4. Acquisition de terrain pour le réservoir des Nonières :

M. Raymond FAYARD informe le Conseil communautaire que le réservoir des Nonières bâti depuis une soixantaine d'années n'était pas cadastré et que la parcelle sur laquelle il se trouve est en vente. M. FAYARD indique qu'il a engagé une négociation avec le propriétaire actuel afin d'acquérir une partie de cette parcelle. Le géomètre étant passé, nous connaissons la surface à acquérir, à savoir 387 m² pour 400 € (forfaitaire).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte d'acquérir une partie de la parcelle B 299 d'une superficie de 387 m² pour 400 euros et autorise le Président à signer l'acte de vente.

5. Information sur l'attribution du marché de travaux de Chantelauve Sud:

M. FAYARD informe qu'il a été procédé à l'attribution du marché de travaux pour l'extension de réseaux sur le quartier de Chantelauve Sud :

Lot 1 – Canalisations : Entreprise HILAIRE et Fils pour 139 995,50 € HT

Lot 2 – Génie civil : Montagut Bâtiment Travaux Publics pour 58 359,73 € HT

Lot 3 – Electromécanique : SAUR France pour 20 562 € HT

Soit un montant total de marché de 218 917,23 € HT.

III – Activités économiques

1. Information sur l'attribution du marché des fouilles archéologiques :

Monsieur le Vice-président, M. Daniel BERTHIER, informe que le marché des fouilles a été attribué à l'entreprise ARCHEODUNUM pour un montant de :

- tranche ferme : 664 390 € HT

- tranche conditionnelle : 44 550 € HT

M. BERTHIER rappelle que les fouilles seront réalisées en 90 jours et qu'il s'agira de 30 000 m³ de terres qui seront retournées.

M. le Président rappelle au conseil que nous avons demandé à M. le Préfet de l'Ardèche son aide sur ce dossier et qu'à ce jour, nous n'avons eu aucune réponse de sa part.

Il signale qu'un courrier va lui être adressé pour lui remettre en mémoire le dossier.

2. Demande de subvention pour les fouilles :

M. BERTHIER expose qu'une subvention peut être demandée à la DRAC concernant la réalisation de fouilles archéologiques dans le cadre du Fonds National d'Archéologie Préventive.

Le montant de subvention octroyée est de 50 % maximum. Il est donc proposé au conseil de demander une subvention de 354 470 € à la DRAC.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de fouilles et le plan de financement proposé, et autorise M. le Président à demander une subvention dans le cadre du Fonds National d'Archéologie Préventive d'un montant de 354 470 €.

IV – Finances

1. Décision modificative n° 2 Budget Général :

M. le Président donne la parole à Mme la Directrice de la CCPC.

Cette dernière indique que les services de la CCPC et la trésorerie ont procédé à un ajustement des emprunts SIVOM, qui vont se terminer en 2013. Afin d'effectuer les écritures nécessaires à ces ajustements, une décision modificative est nécessaire. D'autre part, cette modification budgétaire prévoit l'ouverture de crédits concernant des admissions en non-valeur, dont la délibération interviendra dans un autre point à l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte l'ouverture de crédits indiquées suivantes :

- **Fonctionnement dépenses**
 - **Compte 678 - 042 : + 0,01 €**
 - **Compte 654 : + 116 €**
 - **Compte 022 : - 116 €**
 - **Compte 023 : - 0,01 €**

- **Investissement recettes**
 - **Compte 021 : - 0,01 €**
 - **Compte 276351- 041 : + 24 597 €**
 - **Compte 276351 : + 2 094 €**
 - **Compte 276351 – 040 : + 0,01 €**

- **Investissement dépenses**
 - **Compte 276341 – 041 : + 24 597 €**
 - **Compte 020 : + 2 094 €**

2. Décision modificative n° 2 Budget Eau :

Mme la Directrice indique qu'il s'agit pour le Budget Eau d'ajustements également liés aux emprunts SIVOM et SIED.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le transfert de crédits suivant :

- **Investissement dépenses**
 - **Compte 1021 : + 241 €**
 - **Compte 167 : + 2 094 €**
 - **Compte 2315 : - 2 335 €**

3. Abattements sur la Taxe d'habitation :

M. le Président indique que la réforme de la taxe professionnelle a des conséquences sur la taxe d'habitation puisqu'elle prévoit le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation aux communautés de communes. De ce fait, il faut étudier les abattements liés à cette taxe.

M. le Président demande à Mme la Directrice d'expliquer le contenu des délibérations proposées au conseil.

Mme FAURE signale qu'il existe plusieurs abattements possibles sur la taxe d'habitation :

- Un abattement obligatoire à la base pour charges de famille
- Un abattement général à la base
- Un abattement spécial à la base

Elle précise que le Conseil Général de l'Ardèche avait maintenu les abattements obligatoires pour charges de famille à 10 % pour les deux premières personnes à charge et 15 % pour les suivantes, et n'avait pas institué d'abattement général à la base.

Il est donc proposé au conseil de suivre la position précédente du Département de l'Ardèche.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir l'abattement obligatoire à la base pour charges de famille au taux de 10% de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge, et de 15% pour chacune des personnes à charge suivantes; Et décide de ne pas instituer d'abattement général à la base (taux à 0%).

Mme FAURE poursuit sur l'abattement spécial à la base, qui n'avait pas été institué par le Conseil Général de l'Ardèche.

En revanche, elle signale que deux communes de la CCPC l'avaient fait. Cet abattement concerne les contribuables dont le montant des revenus n'excède pas 9876 € pour la 1^{ère} part majorée de 2637 € par demi-part supplémentaire (pour 2010) et dont l'habitation a une valeur locative inférieure à 130% de la valeur locative moyenne (soit 1891 € pour le Pays du Cheylard).

Elle indique que le Comité exécutif propose au conseil de l'élargir à l'ensemble du Pays du Cheylard en instituant un abattement spécial à la base au taux de 5%.

Mme la Directrice précise que si cet abattement est institué, il s'agira pour la Communauté de communes d'une perte de recettes assez faible (environ 2 800 euros), mais qui touchera 95 foyers de la CCPC, selon les simulations effectuées par M. le Trésorier.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'instituer un abattement spécial à la base et de fixer le taux de l'abattement à 5%.

4. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables :

M. le Président expose le courrier de M. le Trésorier faisant état de créances irrécouvrables sur l'exercice 2007 pour un montant total de 115,80 euros.

Il propose d'admettre en non-valeur les titres de recettes correspondant à ces créances, à savoir :

- Titre 1/2007 pour 26,00 euros
- Titre 8/2007 pour 77,50 euros
- Titre 11/2007 pour 12,30 euros

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes n° 1, 8 et 11 de l'exercice 2007 pour un montant total de 115,80 euros.

5. Autorisation permanente de poursuites :

M. le Président fait part au conseil de la demande de M. le Trésorier concernant la possibilité de recourir à une autorisation permanente de poursuites par voie de commandement de payer ou d'opposition à tiers détenteur pour tous les produits communautaires, ceci afin d'accélérer leur recouvrement.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de donner à M. le Trésorier une autorisation permanente de poursuites par voie de commandement de payer ou d'opposition à tiers détenteur concernant tous les produits communautaires.

V – Sport

Information sur l'attribution du marché de la salle de sport :

M. le Président donne la parole à M. Roger PERRIN, en charge de ce dossier.

M. PERRIN indique que le marché a été attribué aux entreprises suivantes :

- lot 1 – Gros œuvre : Groupement SAROUL PERRIN / LEXTRAIT
- lot 2 – Charpente, bardage bois : SARL GUILHOT
- lot 3 – Couverture, étanchéité : SAPEC
- lot 4 – Menuiseries extérieures : Entreprise MARTIN Frères
- lot 5 – Menuiseries intérieures : Entreprise MARTIN Frères
- lot 6 – Cloisons, peinture : SOCEBAT
- lot 7 – Carrelages, faïences, sols souples : Entreprise SARTRE Philippe
- lot 8 – Electricité : EGBI SARL
- lot 9 – Chauffage, plomberie, sanitaires : Entreprise CHAREL Franck

Le montant total du marché s'élève à 588 846,74 euros HT.

M. PERRIN en profite pour remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier d'un point de vue technique ou financier.

M. BRESSO demande quand le choix sera fait sur les options.

M. Jean-Louis ROZE répond que cela sera tranché au fur et à mesure de l'avancement des travaux, selon les aléas qui pourraient intervenir.

M. SABY pose la question du mode de chauffage qui a été retenu pour la salle de sport.

M. ROZE explique qu'il a été fait le choix de prévoir une chaudière gaz, en gardant la possibilité de basculer sur le réseau collectif de chaleur de la ville, lorsque celui-ci fonctionnera.

M. le Président clôture en disant sa satisfaction, puisqu'avec cet équipement, s'achève la couverture en infrastructures sportives sur le Pays du Cheylard.

VI – Communications du Président

1. Zone de développement de l'Eolien :

M. le Président donne la parole à M. Maurice ROCHE. Ce dernier informe le conseil de la tenue de la 2^{ème} réunion publique le 16 septembre. Quatre zones sont aujourd'hui pressenties pour accueillir des parcs éoliens. Un courrier vient d'être adressé à la DREAL pour exposer le dossier. M. ROCHE indique que les communes ayant une zone sur leur territoire vont par la suite être appelées à délibérer, avant que le dossier ne soit transmis définitivement à M. le Préfet.

M. ROCHE précise que si quatre zones sont déterminées, cela ne signifie pas que chacune y verra l'implantation d'éoliennes. Il insiste sur la clarté et la transparence avec laquelle a été mené ce dossier depuis le début.

M. le Président veut profiter de l'occasion pour dissiper une rumeur par rapport au projet de St Genest. Il précise que celui-ci se poursuit avec Gamesa sur le terrain judiciaire et qu'il n'y a aucun lien avec l'étude en cours sur la ZDE, comme certaines rumeurs le laisseraient entendre.

2. Subventions du Pôle Enfance :

M. le Président rappelle le montant estimatif des travaux de 1 881 400 € HT. Il indique que le plan de financement est maintenant bouclé avec les subventions suivantes :

- la CAF d'Aubenas : 21%
- l'Etat (DGE) : 16%
- le Conseil Général de l'Ardèche : 15,4%
- Région Rhône Alpes : 10,6%

Il resterait à notre charge 37% pris en charge par l'emprunt et l'autofinancement.

3. Bricomarché :

M. BERTHIER indique qu'un compromis a été signé en août. Les responsables de Bricomarché ont déposé un dossier CDAC et prévoient leur installation pour fin 2011-début 2012.

4. Vallée du Bijou :

M. le Dr CHABAL informe le conseil de la mise en route de l'étude sur les espaces permanents de la Vallée du Bijou, en concertation avec la Communauté de communes des Boutières.

5. Forum de l'eau du Syndicat Eyrieux Clair :

M. le Président tient à souligner que malgré l'absence du logo de l'Arche des Métiers sur l'affiche concernant le forum de l'eau, l'Arche des Métiers est bien coordonnateur de la Fête de la Science.

M. le Président invite d'ailleurs les membres du conseil à l'inauguration régionale qui aura lieu à la Voulte.

6. Réflexion SCOT / VALDAC :

M. le Dr CHABAL informe des avancées de VALDAC concernant les futures intercommunalités. L'étude a conclu qu'une intercommunalité élargie serait difficile à mettre en œuvre. En revanche, la constitution d'un SCOT est plus envisageable.

7. Rendez-vous culturels :

Mme PINET dresse le bilan des manifestations qui se sont déroulées:

- Le Chemin des Cinq Sens ouvert depuis le mois de mai
- Le Festival Les Articulés qui a fêté son 20^{ème} anniversaire
- Le Festival de la Biodiversité avec la présence de François Sarrano et Laurent Ballesta
- Les concerts organisés dans les communes avoisinantes (Mariac, St Michel d'Aurance, St Barthélemy le Meil, St Julien Labrousse) qui ont attiré un public intéressant.

Pour les prochains rendez-vous,

- La Fête de la Science du 21 au 24 octobre
- Le Salon du Goût le 16 octobre à la Chapelle avec Jean-François Chanéac
- Marché de Noël les 18 et 19 décembre

Mme Pinet indique que la Médiathèque et le réseau de bibliothèques ont reçu la visite de Mme LHUILLIER, nouvelle Directrice de la BDP.

Mme Pierrette CHANEAC souligne un bilan très positif sur les autres animations portées par la communauté de communes, la Commune ou le comité des fêtes.

Une bonne collaboration s'est installée avec le Collectif Antirouille, qui a permis en trois manifestations de recueillir 2000 entrées dans le cadre des Musiques Actuelles.

Mme CHANEAC signale les prochains concerts :

- Le 9 octobre avec le Quatuor Altaïr
- Le 16 octobre avec une soirée cabaret organisée par le comité des fêtes

8. Présentation de Mélanie CAMARA :

M. le Président informe le conseil du départ de Jean-Philippe ROCHE. Par une rencontre fortuite, Mme Mélanie CAMARA a été recrutée depuis le 20 septembre pour prendre en charge le développement économique.

Mme CAMARA se présente en parcourant sa formation et ses expériences antérieures. Elle se dit satisfaite de se retrouver à ce poste et espère mener à bien les missions qui lui sont confiées.

Avant de clôturer la séance, M. Thierry GILBERT informe le conseil que le restaurant de St Michel d'Aurance est ouvert depuis vendredi 1^{er} octobre. Il invite le Conseil communautaire à venir à St Michel lors d'une prochaine réunion pour présenter le gérant.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, M. le Président propose de clôturer la séance et de se retrouver en décembre pour le dernier conseil de l'année.

Fin de la séance à 20 h 00

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes du Pays du Cheylard
Conseiller général de l'Ardèche

